

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le deuxième jour d’octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la dixième assemblée ordinaire de la cent cinquante-neuvième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Sonia Côté, conseillère (à 19h10)
M. Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mmes Linda McDuff, conseillère
Isabelle Fillion, conseillère

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville. Madame Janik Branchaud est présente. Elle sera la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 6 novembre 2017.

17-10-197 - Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Linda McDuff et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé avec l’ajout suivant au projet de résolution 18 : Méchoui et Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

17-10-198 - Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 5 septembre 2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 5 septembre 2017, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu de l’adopter tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Rien à signaler

Maire – aqueduc (Richard Belleville)

Dépôt du rapport du mois d’août : 3 348 g/j
Budget de la Régie des déchets : prévision de 59\$ la tonne pour l’enfouissement
Forêt Hereford inc. : portes ouvertes et participation de 200 personnes environ et suivi au projet de l’interconnexion Québec-New Hampshire

Comité des matières résiduelles : projet de mini-écocentres
Conseil des maires : planification stratégique sur 5 ans
Festin des Grâces à Compton
Congrès de la FQM : participation à 4 ateliers.

Le maire Richard Belleville demande un huis-clos.
Retour en assemblée ordinaire

Réseau routier (Steve Isabelle)

Visite prochaine du réseau routier. Travaux terminés sur le chemin Houle.

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Participation à un comité de réflexion de la MRC sur les incitatifs régionaux afin de renforcer l'attractivité de nouveaux résidents dans nos municipalités.

Loisirs, familles et aînés (Sonia Côté)

CA des Loisirs EH : Marco Gosselin président, Patrick McDuff, vice-président
Tournoi de poches des pompiers remis en janvier
Possibilité d'organiser la randonnée en raquette aux flambeaux en février
Saines Habitudes de vie : programme qui se termine au 31 décembre 2017 et possibilité de récupérer des montants d'argent restants
Visite de Place aux jeunes le 21 octobre
Participation au tournoi de golf de la Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rien à signaler

Environnement et culture (Isabelle Filion)

Souper des bénévoles à venir

17-10-199 - Correspondance aux archives

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Sonia Côté et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1 – Service Canada Remboursement de Carrière-Été
- 2- MAMOT Proportion médiane
- 3- MTMDET Confirmation PAARRM 2017
- 4- MDDELCC Certificat d'analyse
- 5- MRC Avis publics et certificat de conformité
- 6- Régie des déchets Précisions budgétaires 2018
- 7- A. Thomas Démission
- 8- Colebrook Disptach Budget 2018
- 9- Y. Vachon Soumissions hiver

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Notes et questions diverses

Rien à signaler

17-10-200 - Rapport financier au 28 septembre 2017

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 28 septembre 2017, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Linda McDuff et résolu que ce conseil en accepte le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus de septembre	18 939,25\$	
Déboursés de septembre	69 778,39	
TPS à recevoir	1 889,86	
TVQ à recevoir	1 885,20	
Chèques en circulation	579,61	
Solde à la caisse	126 506,39\$	12 914,11\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-201 - Présentation des comptes au 2 octobre 2017

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 2 octobre 2017, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	52,40
Visa Desjardins	207,59
MRC de Coaticook	192,85
Les Services exp. inc.	2 250,64
Les Services exp. inc.	2 382,28
Roger Lanctôt	3 793,98
H.M. Lambert Excavation inc	17 025,09
H.M. Lambert Excavation inc.	6 573,51
H.M. Lambert Excavation inc.	1 773,49
Service d'entretien de lumières de rues C.R.	224,20
Service d'entretien de lumières de rues C.R.	1 084,73
Impressions GB	187,42
Ressourcerie des Frontières	550,47
Multicopie Estrie	100,03
Maryse Audet	336,00
Infotech	1 207,24
Ministre des Finances	16 341,00
Richard Belleville	539,60
Maryse Audet	25,00
Yves Vachon	689,85
Yves Vachon	5 032,19
Visa Desjardins	8,00
Hydro-Québec	496,68
Éric et Georges Beloin inc.	11 364,13
Éric et Georges Beloin inc.	421,62

Délégation – Total : 9 787,74 \$ (septembre 2017)

Diane Lauzon Rioux	1 406,52\$
Johanne Beloin	489,50
Bell Mobilité	17,13
Axion	105,52
Receveur général du Canada	707,56
Ministre du Revenu du Québec	5 532,67
Infosat Canada	84,44
Service d'entretien de lumières de rues C.R.	304,11
Hydro-Québec	213,78
Groupe Environex	632,64
Hydro-Québec	192,49
Bell	101,38

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17-10-202 - Demande de remboursement – Plans et devis rue de l'Église
Dossier RIRL-2016-308**

ATTENDU que Les Services exp. inc. de Sherbrooke a déposé à la municipalité, en date du 6 juin 2016, une offre de services professionnels, au montant de 6 400,00\$ taxes en sus;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a donné, en date du 8 novembre 2016, un accord de principe pour l'élaboration de plans et devis pour la réhabilitation d'une partie de la rue de l'Église;

ATTENDU que Les Services exp. inc. de Sherbrooke a terminé les plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue de l'Église, identifiée lot 2;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu QUE :

Le conseil municipal d'East Hereford informe le MTMDET des coûts encourus et soumette une demande de remboursement conformément à l'entente de contribution financière intervenue entre les deux parties le 24 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-203 - Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Compton, d'East Hereford, de Dixville, de Saint-Herménégilde, de Saint-Venant-de-Paquette, d'Ogden, de Stanstead-Est, de Barnston-Ouest, d'Hatley de Sainte-Catherine-de-Hatley, les Cantons de Stanstead, d'Hatley et de Sainte-Edwidge-de-Clifton, les villes de Waterville, Stanstead, Coaticook, Magog et les Villages d'Ayer's Cliff et de North Hatley sont parties à une entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Sonia Côté et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 2 062 245,72\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-204 - États comparatifs au 30 septembre 2017

Ayant tous pris connaissance des états comparatifs budgétaires au 30 septembre 2017 déposés par la secrétaire-trésorière, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-205 - Dépenses électorales

ATTENDU qu'un avis d'élection a été déposé et affiché à la fin de septembre 2017, il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère municipale Sonia Côté, résolu d'accorder un montant de 1 000\$ prévu au budget 2017 pour les diverses dépenses électorales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-206 - Projet récréotouristique 2018-2019 de Forêt Hereford inc. - Engagement financier

ATTENDU que Forêt Hereford inc. déposera auprès de diverses instances des demandes d'aide financière, eu égard à un projet de développement récréotouristique pour les deux prochaines années ;

ATTENDU que la Municipalité d'East Hereford est particulièrement touchée sur son territoire, notamment par l'ajout de nouveaux sentiers pédestres et de vélo de montagne ainsi que la construction d'un relais-refuge pour les usagers du Mont Hereford et de ses environs;

ATTENDU que Tourisme Cantons-de-l'Est a choisi le Mont Hereford comme l'un des trois pôles majeurs de développement des sentiers pédestres en Estrie ;

ATTENDU que le conseil municipal accueille favorablement ce projet porteur qui aura des retombées touristiques et économiques sur notre région immédiate et sur la région de Coaticook

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par la conseillère Sonia Côté
Appuyée par le conseiller Clément Roy**

Et résolu que la Municipalité d'East Hereford contribue pour un montant de 5 000\$ à ce projet récréotouristique, en puisant dans les sommes qui lui sont réservées au Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-207 - PPCMOI 01-17

Modification de l'usage d'un immeuble public à des fins résidentielles (lot 5 486 496)

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), règlement numéro 204-09 et modifié par les règlements numéros 240-14 et 266-17 afin d'y ajouter certaines zones ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 27 juillet 2017, ayant pour objet la transformation de l'ancienne Caisse Desjardins en résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE l'immeuble qui fait l'objet de la demande sis au 60, rue de l'Église East Hereford est situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation dans la zone P-1, tel que décrit au règlement de zonage 195-08 ;

ATTENDU QUE le futur acheteur, M. René Jubinville, a déposé un plan, daté du 27 juillet 2017, identifiant les aménagements qui seront réalisés sur la propriété ainsi qu'une liste des rénovations nécessaires pour en permettre un usage résidentiel;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation seront effectués à l'intérieur du bâtiment mais ne viendront pas modifier son apparence extérieure;

ATTENDU QUE des aménagements extérieurs visant à rendre conforme au règlement de zonage numéro 195-08 l'actuel espace de stationnement asphalté en façade seront exécutés;

ATTENDU QUE la faible densité du secteur ne sera pas affectée par la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE l'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de l'architecture et de l'aménagement des lieux ne pose aucune contrainte par rapport à l'état actuel des lieux ainsi qu'au voisinage ;

ATTENDU QUE les arbres situés sur la propriété font partie intégrante de la qualité visuelle du secteur;

ATTENDU QUE l'installation septique de la propriété est âgée, que la municipalité ne possède aucune information sur sa localisation et que la grandeur du terrain est restreinte;

ATTENDU QUE l'alimentation en eau s'effectue à l'extérieur de la propriété et que la municipalité ne possède pas d'information, à savoir si la servitude est notariée ou non;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné ce projet en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et qu'il recommande au conseil son approbation avec certaines recommandations;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 novembre 2017 à 18h45 à la bibliothèque municipale ;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Linda McDuff

Appuyée par Isabelle Fillion

Il est résolu

D'ACCORDER, en vertu du Règlement sur les PPCMOI numéro 204-09 et modifié par les règlements numéros 240-14 et 266-17 la demande d'autorisation d'un projet particulier et de permettre la transformation de l'ancienne Caisse Desjardins en résidence unifamiliale ;

QUE l'usage « résidence unifamiliale » soit autorisé conformément au plan déposé le 27 juillet 2017 accompagnant la demande et ce, malgré la grille de spécifications – Annexe C du règlement de zonage 195-08 en zone P-1 ;

QU'IL est strictement interdit au propriétaire présent et futur de couper un ou des arbres sur le terrain sans une autorisation du conseil municipal;

QUE le propriétaire et le demandeur soient informés des craintes du conseil municipal quant à l'espace disponible pour la construction d'une nouvelle installation septique le cas échéant;

QUE le propriétaire et le demandeur soient informés des craintes du conseil municipal quant à l'espace disponible pour l'installation d'un nouveau puits le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-208 - Porte d'entrée sur la Route 253

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite, dans son plan de communications, que soit identifiées clairement les portes d'entrée de la MRC ainsi que celles de toutes les municipalités;

ATTENDU que la MRC a ainsi réservé des montants afin d'aider les municipalités qui le souhaitent de bien identifier les différentes portes d'entrée sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il serait opportun d'identifier la municipalité sur la Route 253 après le poste frontalier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Sonia Côté, résolu de réserver un montant de 2 850\$ au budget 2018 afin de couvrir une partie de la dépense reliée à l'installation d'un panneau d'identification de la municipalité sur la Route 253. La secrétaire-trésorière informera la MRC de la présente résolution afin que cette dernière puisse prévoir les budgets devant acquitter sa part des coûts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-209 – Travaux sur le chemin du 9^e Rang

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu d'accorder un contrat pour des travaux sur le chemin du 9^e Rang. En priorité sera réalisé le détournement au complet du chemin jusqu'à la limite municipale avec Saint-Herménégilde. Du gravier 0-3/4 sera prévu sur la partie Est afin de corriger une section du chemin allant vers Saint-Venant-de-Paquette. Si des sommes prévues sont restantes, du gravier tamisé sera rechargé sur la partie Ouest suite au détournement. La dépense maximale est de 4 800\$ avant toutes taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-210 - Dons à diverses organisations

Proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Linda McDuff, résolu que des dons de 50\$ soient versés respectivement à l'organisation du méchoui du comité église-communauté ainsi qu'à la Fondation du centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook. La secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-211 – Projet de Saines habitudes de vie

Attendu que des sommes sont toujours disponibles dans le cadre des Saines habitudes de vie (Québec en forme) et qu'elles doivent être dépensées avant le 31 décembre 2017, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Sonia Côté, résolu d'autoriser la présentation d'un projet ainsi que la dépense requise d'un montant de 900\$ ou plus selon les disponibilités budgétaires de SHV.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-212 - Contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'un projet de contrat de travail à intervenir entre Madame Janik Branchaud de Coaticook et la Municipalité d'East Hereford afin de combler le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité et comme ici au long récépissé;

ATTENDU que les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits dudit projet de contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu d'accepter ce contrat tel que déposé et d'autoriser le maire Richard Belleville à le signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-213 – Contrat de déneigement à divers emplacements municipaux

ATTENDU que M. Yves Vachon de Saint-Herménégilde a déposé, en date du 2 octobre 2017, une soumission pour exécuter des travaux de déneigement à l'hiver 2017-2018 et que le conseil municipal la déclare satisfaisante, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu d'accorder à M. Yves Vachon le contrat de déneigement des emplacements suivants :

Bornes-fontaines municipales : 95\$ la fois
Borne-sèche chemin Marquis : 490\$
Borne-sèche chemin du 9^e Rang (Saint-Herménégilde) : 245\$
Excluant toutes taxes applicables.

Le paiement sera versé à M. Vachon le 1^{er} avril 2018 et à la Municipalité de Saint-Herménégilde sur réception de la facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-214 - Contrat chemins d'hiver (2017-2018)

ATTENDU qu'Érablière Carbonneau 619, rue Kennedy Coaticook J1A 2X2 est un contribuable de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette et que, pour accéder à sa propriété, il doit emprunter le chemin Beloin sur le territoire de la Municipalité d'East Hereford;

ATTENDU que le conseil municipal a accordé au Club Autoneige Cookshire inc. et au Club Quad Estrie Sud des droits de passage sur ce chemin et que, par conséquent, la pratique de la motoneige et du quad ont priorité;

ATTENDU que le conseil municipal demande à Érablière Carbonneau de prendre en considération l'autorisation accordée par règlement auxdits Clubs et de s'assurer qu'une partie du chemin et de son accotement demeure sous couverture enneigée afin de ne pas écarter la pratique de ce sport;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford ne veut encourir aucun frais pour permettre à Érablière Carbonneau d'accéder à ses terrains;

ATTENDU que le conseil municipal est disposé à accorder un contrat de chemin d'hiver, sans aucune rémunération, pour accommoder Érablière Carbonneau;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu :

- D'accorder à Érablière Carbonneau un contrat d'un an (2017-2018) pour l'ouverture et l'entretien du chemin Beloin tel que décrit à l'Annexe A dudit contrat, comme ici au long reproduit;
- De demander à Érablière Carbonneau de respecter les recommandations de la Municipalité, eu égard à la pratique de la motoneige et du quad et d'en informer l'entrepreneur choisi;

- De ne verser aucune rémunération à Érablière Carbonneau pour ce contrat;
- D'autoriser Érablière Carbonneau à engager un sous-contractant pour cet entretien;
- D'autoriser le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-215 - Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook (centre récréatif Gérard-Couillard)

ATTENDU que l'entente portant sur certains équipements de loisirs avec la Ville de Coaticook vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook propose une nouvelle entente sur une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du projet ainsi que de la fixation de la quote-part pour les équipements de loisirs et de la fixation de la quote-part pour la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook;

ATTENDU que la Municipalité souhaite donner l'accès aux jeunes et aux adultes à certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook aux mêmes conditions que les citoyens de la ville de Coaticook et d'avoir accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par la municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté

Appuyée par le conseiller Clément Roy

Et résolu **QUE** :

Le conseil municipal accepte le projet d'entente tel que proposé, en date du 25 septembre 2017, lequel sera d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

Le conseil municipal autorise le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente;

Une copie de cette résolution sera transmise à la Ville de Coaticook et aux municipalités de la MRC de Coaticook

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-216 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 21h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD**

Le conseil de la Municipalité d'East Hereford s'est réuni en assemblée extraordinaire le cinquième jour d'octobre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l'Église, sous la présidence du maire Richard Belleville

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Linda McDuff, conseillère
Mme Isabelle Filion, conseillère

Présence de Monsieur Dominic Poirier, consultant des Services exp. de Sherbrooke et responsable de la réalisation des travaux sur la rue de l'Église.

Avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal ont été convoqués en assemblée extraordinaire par le maire Richard Belleville conformément aux dispositions de la loi.

17-10-217 - Ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. Poirier explique aux membres du conseil municipal la situation présente en ce qui concerne les travaux sur la rue de l'Église et les divers scénarios possibles en ce qui concerne le gravier qui sera rechargé sur la rue. Il quitte l'assemblée.

17-10-218 - Coûts supplémentaires pour les travaux de la rue de l'Église

ATTENDU que M. Dominic Poirier, consultant chez Services exp. de Sherbrooke a déposé aux membres du conseil municipal trois scénarios possibles, en égard à des coûts supplémentaires sur la rue de l'Église et relatifs au contrat accordé à Excavation Grondin inc. de Coaticook;

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu d'autoriser un dépassement des coûts d'environ 20 000\$ supplémentaires afin de couvrir les dépenses occasionnées par le rechargement en gravier MG-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-219 - Aménagement du parc-école St-Pie-X

ATTENDU que le directeur de l'école St-Pie-X, M. Yannick Roberge, en collaboration avec divers intervenants dont la municipalité, a déposé un projet de reconstruction complet du parc-école St-Pie-X au montant approximatif de 74 000\$;

ATTENDU que le directeur de l'école souhaite déposer dans les meilleurs délais une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que cette demande d'aide financière doit être accompagnée de lettres d'intention des divers intervenants identifiant leur participation monétaire audit projet;

ATTENDU que le conseil municipal juge que l'aménagement d'un nouveau parc répondra aux besoins de nos jeunes familles et ce, en lien avec la Politique familiale et des aînés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire parvenir à la direction d'école une lettre d'intention d'une participation financière d'un montant maximal de 10 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17-10-220 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu que l'assemblée soit levée à 19h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Eve Breton, mairesse

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
